

Stationnement réglementé

Compte tenu des travaux entrepris par la société TERGI à partir du 11 septembre 2023 jusqu'au 1er octobre 2023, au N °91 avenue du Général de Gaulle, le stationnement sera réglementé.

Début des travaux

11/09/2023

Fin des travaux prévue

01/10/2023

Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h sur la zone des travaux.